

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
« CREATION DE NOUVELLES RESERVES NATURELLES REGIONALES EN
BRETAGNE - 2026 »**

Septembre 2026

Sommaire

Table des matières

Table des abréviations	2
1. Contexte	4
1.1. L'érosion de la biodiversité	4
1.2. Les outils de préservation et de gestion de la biodiversité et de la géodiversité	4
2. Les Réserves naturelles régionales.....	6
2.1. Fondements législatifs.....	6
2.2. Les onze Réserves naturelles régionales bretonnes	6
2.3. Développement du réseau des Réserves naturelles régionales.....	7
3. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt	8
3.1. Les quatre grands principes régionaux des Réserves naturelles régionales	8
3.2. Critères de sélection.....	13
3.3. Modalités d'élaboration du dossier de candidature.....	13
3.4. Etapes pour la sélection et l'accompagnement	14
Bibliographie	15
Annexe : guide de candidature	17

Table des abréviations

ABB : Agence Bretonne de la Biodiversité
ABC – ABI : Atlas de la biodiversité communale – intercommunale
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
AME : Aires Marines Educatives
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
AMP : Aire marine protégée
APG : Arrêté de protection de géotope
APHN : Arrêté de protection d'habitat naturel
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CBNB : Conservatoire botanique national de Brest
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DAT : Diagnostic d'ancrage territorial
DCE : Directive-cadre sur l'eau
DPMn : Domaine public maritime naturel
ENS : Espace naturel sensible
INPG : Inventaire national du patrimoine géologique
INPN : Institut national de Protection de la Nature
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives

IPBES (en) : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
IRPG : Inventaire régional du patrimoine géologique
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OGR : Objets géologiques remarquables
ORE : Obligation réelle environnementale
PAT : Plan d'action territorial
PNA : Plan national d'action
PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique
PRA : Plan régional d'action
RBD : Réserve biologique dirigée
RBI : Réserve biologique intégrale
RGENB : Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons
RNC : Réserve naturelle de Corse
RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves Naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCAMP : Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées
SCAP : Stratégie de création des aires protégées
SNAP : Stratégie nationale des aires protégées
SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité
SNML : Stratégie nationale pour la mer et le littoral
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité
STOC : Suivi temporel des oiseaux communs
TVB : Trame verte et bleue
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

1. Contexte

1.1. L'érosion de la biodiversité

L'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques réalisée par l'IPBES parue en mai 2019¹ a confirmé et objectivé l'érosion mondiale de la biodiversité en lançant très fortement l'alerte. Depuis le début de l'ère industrielle, les impacts négatifs directs et indirects issus de l'anthropisation sur l'environnement ne cessent de s'accroître, parfois de manière irréversible (disparition d'espèces notamment). Ils touchent tout à la fois la qualité de l'eau, de l'air, du sol et la diversité biologique (ou biodiversité²). En effet, pour ne citer que les plus grands résultats de ces méta-analyses : les trois quarts des milieux naturels terrestres, la moitié des milieux d'eau douces et 40 % des milieux marins ont été altérés de manière significative par les actions humaines. Un million d'espèces sur les huit millions connus est aujourd'hui menacée d'extinction selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Publiée en 2023, la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030, confirme ces chiffres³. Les cinq causes majeures directes du déclin de la biodiversité sont les changements d'usage des terres et des mers, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions de l'eau, de l'air et des sols et enfin les espèces exotiques envahissantes. Les causes indirectes telles que la croissance démographique, la mondialisation (des échanges, des productions et consommations, de l'économie et du commerce), les technologies trop consommatrices ou encore les modèles institutionnels et de gouvernance inadaptés sont désormais bien identifiées.

D'après la SNB, 2 700 espèces sur les 12 500 évaluées en France, soit 21,6 %, sont menacées. Un quart de ces espèces sont endémiques. De plus, seulement 20 % des habitats et 25 % des espèces d'intérêt communautaire bénéficient d'un état de conservation favorable. En Bretagne, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) estime que 21,2 % des espèces évaluées sont menacées de disparition à court terme⁴. De manière plus spécifique, 43 % des espèces de reptiles et d'oiseaux nicheurs sont menacés ainsi que la quasi-totalité des mammifères marins.

L'érosion concerne également le patrimoine géologique, aussi nommé géodiversité⁵, en raison de multiples causes liées au tourisme, à l'urbanisation, à l'extraction et à l'érosion littorale (Gray, 2019 ; Gordon, 2019).

Pour enrayer cette dégradation, l'IPBES préconise des changements majeurs de nos modèles de développement, de production et de consommation (AFB, 2019). Les leviers sont politiques, économiques, juridiques et sociétaux.

1.2. Les outils de préservation et de gestion de la biodiversité et de la géodiversité

Parmi l'ensemble des leviers à actionner pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et de la géodiversité, figure la préservation et la gestion des milieux naturels et objets géologiques, de la flore et de la faune par le développement d'un réseau d'aires protégées. Ce réseau est déjà mis en œuvre *via* de multiples outils de nature réglementaire, foncière, contractuelle ou appartenant au réseau Natura 2000 et développés progressivement sur le territoire français pour répondre aux différents enjeux et problématiques rencontrés. Son amplification est nécessaire. Ces outils ont été mobilisés dans la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) et la Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (SCAMP) sur la période 2010-2020, avec une caractérisation de leur niveau de protection (fort ou

¹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019) - Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme. Plénière de la Plateforme Septième session Paris, 29 avril – 4 mai 2019 – 53 pages.

² Elle est définie, par l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies datant de 1992, comme étant « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font parties ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes ».

³ Gouvernement français, *Stratégie nationale biodiversité 2030*, p. 4 et 27.

⁴ OEB, *Chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne*, p. 10.

⁵ Elle peut se définir comme la « diversité naturelle des caractéristiques géologiques (roches, minéraux, fossiles) géomorphologiques (formations terrestres, topographie, processus physiques), hydrologiques et terrestres. Cela inclut leurs assemblages, structures, systèmes et leurs contributions aux paysages » (Gray, 2013).

complémentaire). Ces deux stratégies complétaient les autres politiques publiques, et notamment les plans nationaux d'actions dédiés à certaines espèces et la Trame verte et bleue (TVB). Depuis, de nouvelles stratégies ont été adoptées pour l'horizon 2030. Publiée en 2021, la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) 2020-2030 résulte d'une approche intégrée terre-mer et fixe deux objectifs surfaciques aux côtés d'autres objectifs qualitatifs : couvrir au moins 30% du territoire national en aires protégées, dont 10 % en protection forte⁶. Dans la continuité de celle-ci, la SNB 2030 « *fixe les objectifs pour la décennie à venir afin de réduire les pressions sur la biodiversité, protéger et restaurer les écosystèmes et susciter des changements en profondeur pour inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité* »⁷. Pour les milieux marins et littoraux, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) 2024-2030⁸ poursuit cette même ambition.

Parmi les outils de protection réglementaire forte figurent les Réserves naturelles, aujourd'hui au nombre de 372 : 170 réserves naturelles nationales (RNN), 195 réserves naturelles régionale (RNR) et 7 réserves naturelles de Corse (RNC). Leur contribution à la préservation de la biodiversité et de la géodiversité en France est essentielle et a fait l'objet d'une publication en 2019 : l'état des lieux de Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Inventaire national du Patrimoine Naturel (INPN) (Gilg, *et al.* 2019).



« Toutes les actions des Réserves naturelles s'articulent autour de trois missions principales :
Protéger, Gérer et Sensibiliser.

Grâce à une réglementation adaptée respectant le contexte local, leur champ d'intervention est large :

- *Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition ou remarquables ;*
- *Reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ;*
- *Conservation des jardins botaniques et arboretum constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables ;*
- *Préservation des biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables ;*
- *Préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage ;*
- *Études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines ;*
- *Préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de la vie et des premières activités humaines » (RNF à partir du code de l'environnement article L332-1)⁹.*

⁶ Ministère de la Transition écologique, *Stratégie nationale pour les aires protégées 2030*, p. 21.

⁷ <https://biodiversite.gouv.fr/la-strategie-nationale-biodiversite-2030>

⁸ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, *Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030*, p. 10 à 15 <https://www.mer.gouv.fr/strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral>

⁹ <https://reserves-naturelles.org/missions-reserves-naturelles-france/>

2. Les Réserves naturelles régionales

2.1. Fondements législatifs

La création des Réserves naturelles régionales relève d'une compétence régionale depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Conformément à l'article L.332-2-1-I du Code de l'environnement, « *le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale, les propriétés portant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels* ».

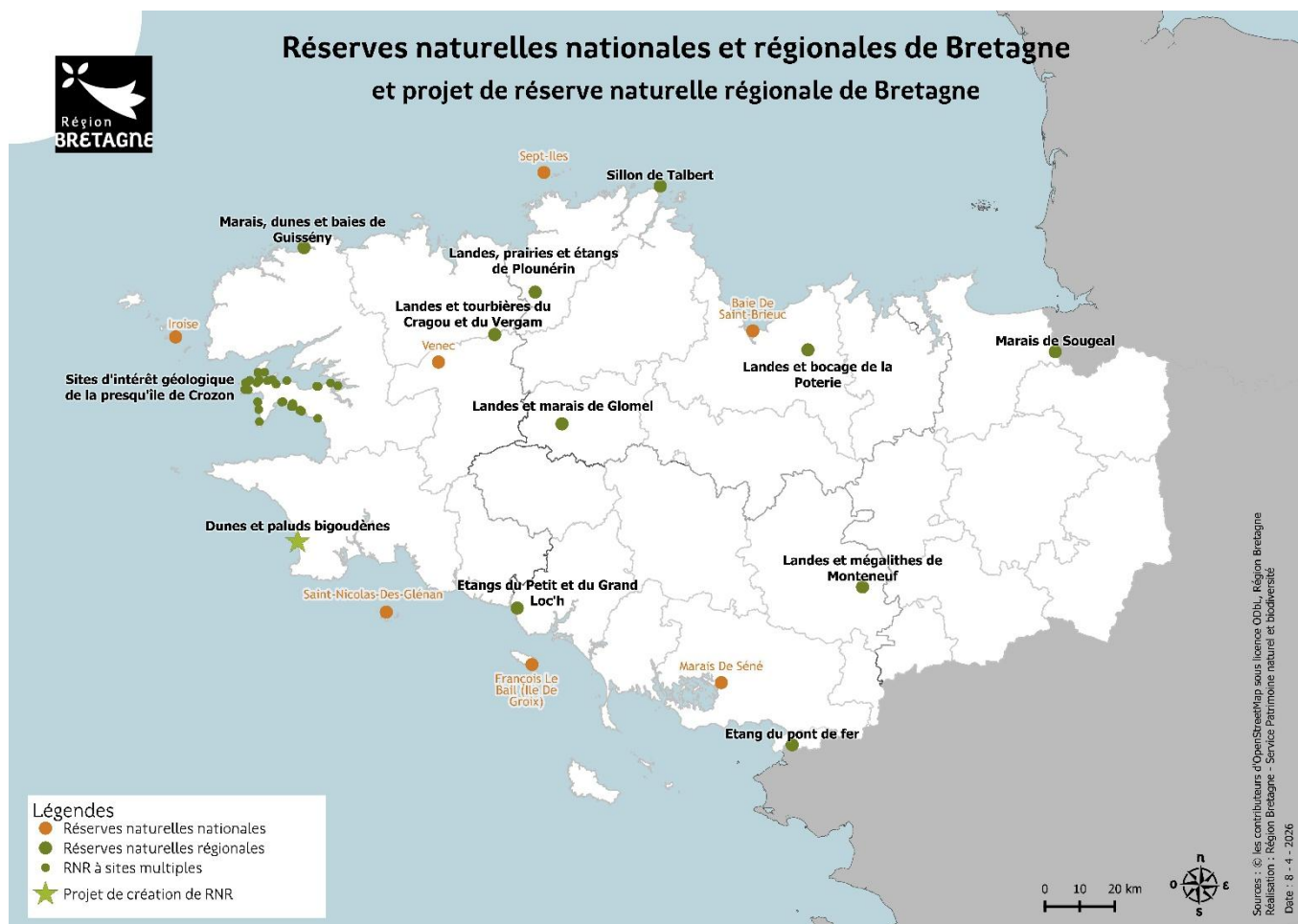
2.2. Les onze Réserves naturelles régionales bretonnes

A ce jour, onze Réserves naturelles régionales sont classées en Bretagne pour une surface de près de 2433 ha, dont 1731 hectares terrestres et 702 hectares marins (cf. tableau et carte ci-après). Avec sept Réserves naturelles nationales¹⁰, elles constituent le réseau des Réserves naturelles bretonnes.

Réserves naturelles régionales	Dépt	Date de classement	Gestionnaire	Surface classée (en ha)
Sillon de Talbert	22	Déc. 2006	Commune de Pleubian	205,12 ha (18,73 ha terrestres et 186,39 ha marins)
Marais de Sougeal	35	Déc. 2006	Communauté de communes du Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel	174,44 ha
Etang du pont de Fer	56-44	Juin 2008	Conseil départemental de Loire-Atlantique	61,8 ha (44,3 ha d'étang) : 50,1 ha en Pays de la Loire et 11,7 ha en Bretagne
Landes et marais de Glomel	22	Déc. 2008	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel	107,85 ha
Landes et tourbières du Cragou et du Vergam	29	Déc. 2008	Bretagne Vivante - SEPNEB – Conservatoire d'Espaces naturels	548,39 ha
Etangs du Petit et du Grand Loc'h	56	Déc. 2008	Fédération des chasseurs du Morbihan	125,45 ha
Landes et mégalithes de Monteneuf	56	Juin 2013	De l'Oust à Brocéliande Communauté	123,64 ha
Sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon	29	Oct. 2013	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime	158,5 ha (43,3 ha terrestres et 115,2 ha marins)
Landes, prairies et étangs de Plounérin	29	Mars 2016	Lannion Trégor Communauté	160,72 ha
Marais, dunes et baies de Guissény	29	Oct. 2025	Commune de Guissény	608,29 ha (208,07 ha terrestres et 400,21 ha marins)
Landes et bocage de la Poterie	22	Fév. 2026	Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer ; Commune de Lamballe-Armor ; Association VivArmor Nature	159,12 ha

¹⁰ Les sept RNN bretonnes : la RNN François Le Bail de Groix, la RNN d'Iroise, la RNN des Sept-Iles, la RNN de la Baie de Saint-Brieuc, la RNN de l'île de Saint-Nicolas des Glénan, la RNN des Marais de Séné, la RNN du Venec.

Une douzième RNR devrait être classée dans le courant de l'année 2026. Il s'agit du site des Dunes et paluds bigoudènes, dans le Finistère sud.



Chaque RNR se caractérise par un périmètre classé, un règlement des pratiques et des usages, un comité consultatif de gestion présidé par un·e élu·e régional·e et un organisme gestionnaire désigné par le Conseil régional. Cet organisme gestionnaire est notamment chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion de la Réserve. Une co-gestion peut être envisagée. Dans ce cas et sauf contexte particulier, un co-gestionnaire référent sera néanmoins désigné parmi ceux-ci afin d'assurer la coordination des co-gestionnaires et assurer une bonne communication avec la Région Bretagne.

Les principes et modalités d'accompagnement et de développement des Réserves naturelles régionales en Bretagne¹¹ ont été actualisées en 2019, 2024 et 2026. Ce document est téléchargeable sur le site bretagne.bzh. Il précise toutes les étapes de la mise en œuvre d'une RNR depuis sa préfiguration, notamment les modes de désignation et les missions de l'organisme gestionnaire, la planification de la gestion, la gouvernance, le financement, la réglementation, etc.

2.3. Développement du réseau des Réserves naturelles régionales

Le développement du réseau des Réserves naturelles régionales, voté en session du Conseil régional du 10 octobre 2019 est une action phare inscrite dans la feuille de route « Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources » adoptée par le Conseil régional en juillet 2020. En 2021, le Conseil régional réaffirme cette volonté et définit dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)¹² l'objectif d'atteindre 2% de surface

¹¹ Ceux-ci sont formalisés dans le document intitulé « Cadre technique et financier des Réserves naturelles régionales en Bretagne - Principes et modalités d'accompagnement et de développement des Réserves naturelles régionales », approuvé par délibération votée en Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2026.

¹² <https://www.bretagne.bzh/actions/amenagement-territoire/sraddet/>

terrestre régionale sous protection forte et de maintenir 26% du territoire en tant que réservoir de biodiversité. Les futures Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et Plan d'actions territorial (PAT) retranscriront eux-aussi cet engagement.

Ce développement comprend deux axes, en complémentarité des autres outils déployés :

- L'accompagnement des Réserves naturelles régionales existantes dans leurs activités quotidiennes et leurs perspectives d'extension et/ou de modification de leur réglementation,
- La création de nouvelles Réserves naturelles régionales.

Il a fait l'objet d'un premier appel à manifestation d'intérêt en 2020.

Afin d'initier une nouvelle étape de développement du réseau des RNR en Bretagne, la Région propose de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt ayant comme objectifs de :

- Améliorer la lisibilité du dispositif Réserves naturelles régionales et celle de l'action publique régionale en matière de biodiversité auprès des acteur·rice·s breton·ne·s,
- Porter à connaissance les critères partagés et formalisés,
- Analyser les candidatures qui seront également présentées au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour avis,
- Planifier les procédures de classement et organiser dans la durée un accompagnement adapté des sites retenus par le Conseil régional,
- Programmer la mobilisation des moyens nécessaires au développement du réseau des Réserves naturelles régionales.

Avec le lancement de cet AMI, **l'objectif est de créer jusqu'à 6 nouvelles Réserves naturelles régionales.**

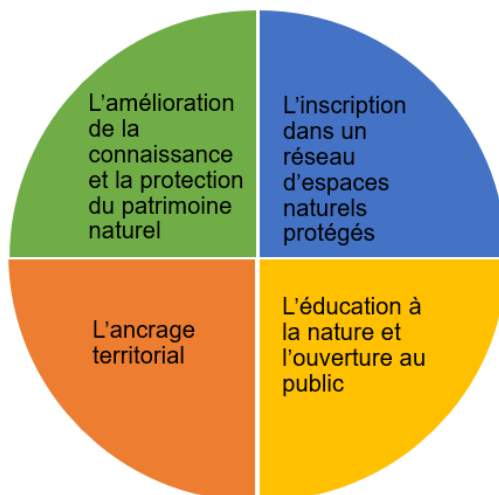
3. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

3.1. Les quatre grands principes régionaux des Réserves naturelles régionales

Le Conseil régional de Bretagne s'est doté de quatre grands principes pour les Réserves bretonnes et le développement du réseau. Ces principes représentent un socle commun aux Réserves tout en prenant en compte les spécificités de chaque site, comme c'est déjà actuellement le cas pour les Réserves existantes.

Comme présenté ci-dessous, ces principes, articulés entre eux et déclinés en plusieurs thèmes, sont :

- L'amélioration de la connaissance et la protection du patrimoine naturel,
- L'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés,
- L'ancrage territorial,
- L'éducation à la nature et l'ouverture au public.



Une Réserve naturelle régionale bretonne est un site dédié à la connaissance et la protection du patrimoine naturel, inscrit dans un réseau d'espaces naturels protégés, ancré dans son territoire et ouvert à l'éducation à la nature et au public.

Le premier principe de connaissance et de protection du patrimoine naturel est **au cœur** de l'existence-même de l'outil RNR. Pour autant, **il est nécessaire mais non suffisant**, c'est pourquoi sont définis les trois autres principes pour assurer, d'une part, le bon fonctionnement et la pérennité de la Réserve et, d'autre part, son efficience par rapport à l'objectif de conservation de la nature.

L'amélioration de la connaissance et la protection du patrimoine naturel

Le Conseil régional classe des espaces naturels disposant d'un premier état des **connaissances** de la biodiversité et de la géodiversité du site et en reconnaît la forte **valeur patrimoniale** : écologique, faunistique, floristique, géologique et/ou paléontologique. Cette valeur est déterminée au regard de la présence :

- D'espèces dites « d'intérêt » et à enjeux de conservation à différentes échelles : les espèces menacées (listes rouges), les espèces indicatrices, les espèces sensibles à la fragmentation, les espèces déterminantes Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité biologique régionale,
- D'habitats dits « d'intérêt » et à enjeux de conservation à différentes échelles : habitats menacés (liste rouge) et Directive Habitats, Faune, Flore,
- D'objets géologiques remarquables (OGR) : sites géologiques de Bretagne et inventaire du patrimoine géologique de Bretagne,
- De sites archéologiques.

Cette valeur est également analysée sous le prisme de l'inscription du territoire dans une zone à enjeu de conservation identifiée dans le cadre du diagnostic écologique de l'OEB (SNAP - PAT1).

Ces espèces, habitats et objets géologiques peuvent faire l'objet de protections réglementaires.

Le développement des connaissances naturalistes et scientifiques (toutes disciplines incluses) et l'observation locale de la biodiversité, de sa conservation et de sa gestion sont constitutifs des RNR qu'il convient de développer, dans une approche partenariale.

Outre la valeur patrimoniale, le Conseil régional a l'ambition de classer des espaces naturels aux **écosystèmes fonctionnels** et représentatifs du patrimoine régional dont la superficie est adaptée aux enjeux de conservation identifiés, permettant d'une part une gestion cohérente et pérenne des habitats et des espèces et, d'autre part ayant une contribution significative au réseau des continuités écologiques du territoire. Le classement peut être une réponse aux atteintes et menaces pesant sur les sites.

La création d'une nouvelle RNR (comme pour toute aire protégée) doit répondre aux attendus pré-cités tout en étant dépendante de nombreux compromis. Pour y répondre au mieux, des principes fondamentaux relatifs aux configurations des aires protégées ont été synthétisés par Wilson et Primack en 2019 : une grande surface, une géométrie surfacique plutôt que linéaire, une absence de fragmentation, des Réserves multi-sites, de tailles différentes et connectées entre elles, une mosaïque d'écosystèmes préservés et des écosystèmes entiers intégrés à la Réserve. La surface des Réserves fait particulièrement l'objet d'analyses et de retours d'expérience, c'est pourquoi la Région Bretagne fait donc le choix de classer en RNR des sites d'une surface minimale de 100 hectares.

Toutefois, il est à relever que l'analyse de la « valeur de conservation » des Réserves réalisée par Volenec et Dobson (2019) apporte un éclairage complémentaire. Elle tend à démontrer que les petites Réserves (< 100 ha) ou les Réserves fragmentées (fragments < 50 ha), participent également à la conservation de la diversité spécifique locale (souvent des espèces plus généralistes et certaines espèces rares et endémiques) et rendent certains services écosystémiques. Selon les auteur·rice·s, elles ont une contribution « *viable et importante, directement en tant qu'habitat et indirectement en augmentant la connectivité et la qualité du paysage au profit de grandes réserves. [A ce titre, elles doivent être] incluses dans la planification de la conservation* ». Dans une étude publiée en 2024, Dudley et ses collaborateurs·trices attribuent sept avantages au réseau de petites aires protégées si celui-ci est correctement situé et géré. Parmi eux, il y a

notamment celui de favoriser la conservation d'habitats essentiels pour les espèces ayant une aire de répartition restreinte ou relictuelle ou encore celui de conserver des habitats favorables pour les espèces ayant des stades de vie sensibles, comme la nidification des rapaces ou la fraie des poissons (Dudley et al., 2024).

La **naturalité** est un concept écologique qui revient à positionner un espace le long d'un continuum selon trois aspects complémentaires : l'intégrité biophysique, qui mesure le degré d'éloignement d'un milieu à un état de référence supposé non transformé par les actions humaines ; la spontanéité des processus naturels, c'est-à-dire s'ils sont laissés en libre évolution ou s'ils sont modifiés par des interventions anthropiques ; et les continuités spatio-temporelles, qui relèvent du degré d'ancienneté et de connectivité des milieux sans interruption humaine (Guetté et al., 2018). La Région Bretagne cherche à préserver des espaces à forte naturalité (donc des milieux proches de l'état de référence, aux processus naturels spontanés et disposant d'une bonne continuité spatio-temporelle), et d'en améliorer l'état de conservation écologique.

Le **dérèglement climatique** impacte durablement les milieux naturels et les espèces animales et végétales qui en dépendent. Face à l'ampleur des changements attendus et à leurs conséquences, les politiques publiques intègrent des mesures dédiées à la fois à l'atténuation du dérèglement climatique et à l'adaptation des territoires à ses effets. Cette double approche est notamment inscrite dans la SNAP 2030 et dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) 2024-2028¹³. A l'échelle régionale, le programme Breizh Natur'Adapt, qui accompagne les gestionnaires d'espaces naturels protégés dans la prise en compte de ses effets sur la gestion de ces aires protégées, s'inscrit dans la politique régionale d'adaptation au changement climatique, notamment dans le PAT. La Région attend des porteurs de projets qu'ils intègrent cette dimension dans le dossier qui sera déposé.

L'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés

L'outil RNR fait partie des dispositifs réglementaires de protections fortes qui concourent à l'atteinte de l'objectif de la SNAP 2030. En effet, les espaces naturels classés en Réserve naturelle nationale et régionale font partie des « **réservoirs de biodiversité** » tels que définis dans la SNAP et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), désormais intégré au SRADDET : « *Les réservoirs de biodiversité sont définis comme des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.* »

Par ailleurs, le Conseil régional souhaite affirmer la **valeur ajoutée** du classement en RNR. Il portera une attention particulière aux sites à enjeux exempts de mesures de protection forte, et pour lesquels l'intervention régionale présenterait un intérêt majeur. Cependant, le Conseil régional tiendra compte, selon la configuration et les enjeux spécifiques des sites, des **complémentarités** d'outils et des stratégies et dynamiques locales engagées par le Conservatoire du littoral et les Conseils départementaux notamment en matière de maîtrise foncière, afin d'optimiser l'impact des mesures sur les sites. L'intégration d'une nouvelle Réserve naturelle dans un ou plusieurs **réseau(x)** est importante pour son développement et sa montée en compétences, mais aussi pour les interconnexions et les convergences d'orientations que cela permet de mettre en place.

Si le rapport de l'IPBES précédemment cité souligne la dégradation de l'ensemble des milieux, les zones **côtières littorales** sont particulièrement impactées par les pressions anthropiques, puisqu'elles concentrent à la fois des activités terrestres et nautiques¹⁴. Le document stratégique de façade dresse les

¹³ Ministère de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement. *Plan national d'adaptation au changement climatique 2024-2028*. 2025 <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/gouvernement-lance-nouveau-plan-national-dadaptation-changement-climatique>

¹⁴ Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret, *Les aires marines protégées, vaines promesses et vrais enjeux : acceptations, conflits, ruptures*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024, p. 11 et 12.

enjeux environnementaux de la façade maritime Nord-Atlantique – Manche-Ouest et fixe comme priorité l'atteinte du bon état écologique des milieux marins et côtiers. De son côté, la Région Bretagne soutient de façon équivalente les surfaces terrestres et marines classées en RNR¹⁵ dans un objectif de création de Réserve littoral intégrant fortement la notion de continuum terre-mer.

L'ancrage territorial

Le Conseil régional considère une RNR comme un outil de développement durable local qui préserve des **biens communs naturels du territoire**. Une Réserve naturelle implique de nouvelles dynamiques et permet de renforcer l'identité propre du territoire dans lequel elle s'inscrit. Elle mobilise des **partenariats** locaux selon des modes de collaborations et de concertations ouverts et pluriels. La gouvernance mise en place, incluant tous les partenaires de la Réserve naturelle, doit parvenir à travailler sur des orientations consensuelles et ambitieuses.

D'après la méthodologie de diagnostic d'ancrage territorial (DAT) élaborée par RNF avec la LPO, l'ancrage territorial est dépendant du niveau de connaissance globale qu'ont les acteur·rice·s de la Réserve naturelle, de leur acceptation de celle-ci, de l'intérêt qu'ils·elles lui portent et de leur niveau d'implication, en soutien ou en résistance à la Réserve naturelle.

Dès 2013, C. Therville soulignait toute l'importance de l'intégration de la **population locale** au projet de Réserve. A ce titre, l'intégration de la population locale au projet de RNR est également attendue. Le programme d'actions de la Réserve peut être construit dès le départ en associant les citoyen·ne·s. De plus, il ne peut être mis en œuvre efficacement que si la population locale et ses représentant·e·s et, plus globalement, les acteur·rice·s se sont approprié·e·s les enjeux et sont parties-prenantes de la Réserve. La participation des acteur·rice·s locaux·locales et des collectivités locales au fonctionnement de la Réserve est donc incontournable.

En termes de **gouvernance**, le Conseil régional attend une proposition d'organisation garantissant un fonctionnement pérenne de la RNR en explicitant les propositions d'organismes gestionnaire ou co-gestionnaires, les partenariats, les instances de suivi, etc.

Le Conseil régional demande que des structures associatives locales, telles que des associations naturalistes ou d'éducation populaire, soient pleinement associées au projet de RNR et dans la mise en œuvre des opérations de la RNR.

Une vigilance particulière sera portée par la Région Bretagne au soutien du projet par les collectivités et de leur pleine implication, qu'elles soient propriétaires ou non, et notamment par les communes territorialement concernées par le périmètre du projet

Concernant le **foncier**, un socle de propriétés publiques ou associatives dans le projet de RNR est attendu dans un souci de pérennité de la protection. Par ailleurs, une stratégie d'acquisition foncière par des partenaires publics ou associatifs est également à prévoir pour consolider le périmètre de la Réserve et anticiper les perspectives d'extension. L'adhésion des principaux propriétaires publics est également nécessaire.

Des garanties devront être apportées sur ces deux aspects (gouvernance implication des collectivités et adhésion des principaux propriétaires publics) lors du dépôt de candidature.

Le projet de **réglementation** doit s'inscrire dans un travail de fond et dans la durée selon un principe de non-régression et de progression constante. L'objectif est d'améliorer la protection des espèces et des milieux, tout en y associant les habitants et usagers dans un souci de bonne compréhension.

La mise en œuvre de la **mission de police** dans une réserve naturelle incombe au gestionnaire du site¹⁶. L'organisme gestionnaire a deux choix pour mettre en place des missions de police sur la réserve naturelle dont il a la gestion : soit en formant ou recrutant des agents pour effectuer cette mission, soit en faisant appel à des agents commissionnés d'une autre structure (OFB, gendarmerie, fonctionnaires de l'ONF...).

¹⁵ Conformément à l'article L.332-1 du Code de l'environnement, il est en effet possible de classer un site en Réserve naturelle régionale qui s'étend sur le domaine public maritime naturel (DPMn).

¹⁶ L'article R.332-20 du code de l'environnement dispose : « le gestionnaire veille au respect des dispositions de la décision de classement en faisant appel à des agents commissionnés à cet effet par l'autorité administrative ».

Un mixte de ces deux modalités peut également être choisi. La Région Bretagne sera vigilante quant à la proposition de mise en œuvre de la mission de police de l'environnement dans un cadre assurant la sécurité des agents.

Au-delà de leur mission de conservation de la biodiversité, ces espaces protégés génèrent de nombreux **bénéfices** économiques, sociaux, culturels, scientifiques et politiques. L'évaluation des retombées socio-économiques permet notamment de mesurer la richesse créée par la gestion des réserves naturelles et également d'apprécier l'impact de celles-ci sur leur territoire. C'est aussi le résultat du projet « Valeurs ajoutées » mené par RNF auprès de 11 réserves naturelles de Nouvelle-Aquitaine¹⁷, visant à mieux identifier et quantifier les bénéfices apportés par les réserves naturelles aux territoires. Plus largement, ce projet a démontré que les réserves naturelles étudiées participent à l'atténuation du changement climatique, à la prévention des risques naturels, au soutien de l'économie locale et du tourisme, à la sensibilisation du public et au développement des connaissances. L'objectif est donc de mieux faire connaître et reconnaître le rôle essentiel des réserves naturelles dans le fonctionnement et l'attractivité des territoires.

Parmi les bénéfices apportés par les espaces naturels protégés figurent ainsi les **services écosystémiques**, qui peuvent être de différentes natures : socio-culturels, d'approvisionnement en ressources naturelles ou de régulation. Le Millenium Ecosystem Assessment (2005) indique qu'une aire fortement protégée améliore les rendements de plusieurs services écosystémiques, tels que la disponibilité en eau et la qualité de celle-ci, la régulation des inondations et celle du processus d'eutrophisation, la séquestration du carbone, la prévention des émissions de gaz à effets de serre et l'attraction d'écotouristes. Bien évidemment, l'établissement d'une aire protégée avec un niveau de protection fort va de pair avec l'existence d'un compromis pour certains services comme la production de nourriture et de fibres.

L'éducation à la nature et l'ouverture au public

Au-delà de leur rôle dans la conservation de la biodiversité, les réserves naturelles jouent un rôle important dans la **sensibilisation** à l'environnement. Elles constituent des espaces privilégiés pour faire découvrir les milieux naturels et sensibiliser les différents publics aux enjeux qui leur sont associés, tels que la biodiversité, le changement climatique ou encore la préservation de la ressource en eau. Cette mission repose sur une grande diversité de dispositifs et d'actions. En termes d'aménagements physiques, les visiteurs et visiteuses peuvent notamment être accueilli-e-s dans des maisons de sites ou découvrir les espaces protégés grâce à des observatoires, des sentiers pédagogiques et des expositions extérieures. Des animations sont proposées au grand public ainsi qu'aux scolaires, tandis que les élèves et étudiant-e-s peuvent être accueilli-e-s sur le terrain dans le cadre de travaux pratiques et chantiers. Les réserves favorisent également l'implication directe des acteur·rice·s du territoire à travers des chantiers participatifs réunissant habitant-e-s, associations, étudiant-e-s ou entreprises d'insertion. D'autres dispositifs, comme les programmes de sciences participatives, les rencontres avec les riverain·e-s, les conférences ou encore la présence lors de manifestations et de fêtes locales, permettent de renforcer les échanges avec les différent-e-s acteur·rice·s du territoire. Enfin, les actions de sensibilisation sont relayées par différents médias et outils de communication, notamment la presse, les magazines, les reportages vidéo et la communication digitale. Par cette diversité d'actions et de publics touchés, les réserves naturelles contribuent ainsi à mieux faire connaître les patrimoines naturels et à renforcer la compréhension des enjeux environnementaux sur leur territoire.

Le Conseil régional souhaite que les sites classés en RNR soient **ouverts totalement ou partiellement** au public de façon réfléchie et responsable. Cela doit obligatoirement être **compatible** avec les enjeux de préservation identifiés pour la Réserve et la **vulnérabilité** des habitats, des espèces et du patrimoine géologique ou paléontologique présent. Le Conseil régional porte une attention particulière à la sensibilisation et l'éducation à la nature pour tous les publics et notamment pour les plus jeunes. La sensibilisation à travers le croisement des approches et des découvertes, la mise en œuvre de programmes de sciences participatives et le développement d'une communauté d'observateur·rice·s est à rechercher. En termes d'éducation à la nature, la démarche pédagogique doit être développée dans un projet élaboré et pluridisciplinaire d'animation et de médiation dans l'esprit du Plan régional d'actions « Eduquer à et dans la nature » de 2019. Il doit être à destination de tous les publics, et notamment les publics sensibles ou éloignés des possibilités de l'engagement écologique. Pour cela, le porteur de projet devra, à terme, proposer un

¹⁷ Réserves naturelles de France, *Valeurs ajoutées des réserves naturelles de Nouvelle-Aquitaine*, novembre 2025, p. 6 à 13.

projet d'accueil et d'accessibilité du site, de communication et d'information ainsi qu'un véritable projet pédagogique.

3.2. Critères de sélection

Ce second AMI constitue une version actualisée de l'AMI lancé en 2020. Ce dernier avait été élaboré à partir d'une recherche bibliographique et un processus de concertation : ateliers de travail avec les membres du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons (RGENB), présentations-discussions avec le CSRPN et sa commission Aires protégées et échanges bilatéraux avec les acteur-ric-e-s de la préservation du patrimoine naturel. Le fruit de ces travaux actualisé est transmis en **annexe** de cet appel à manifestation d'intérêt.

Dans cette annexe, chacun des quatre grands principes est décliné en thèmes, puis en sous-thèmes qui déterminent les critères d'évaluation des projets. Les sources et précisions sont données lorsque cela semblait utile ou nécessaire à la compréhension et aussi pour faciliter les recherches des porteuses et porteurs de projets. Cette annexe est une **aide et un guide** à la constitution du dossier de candidature, sans pour autant exiger que l'ensemble des critères soient traités dans le dossier.

Principes -> thèmes -> sous-thèmes -> critères

D'autres **aspects plus englobants d'ordre stratégique et politique** seront également appréciés :

- Couverture en zone de protection forte et aires protégées,
- Historique et argumentaire explicitant les fondements de la candidature,
- Qualité de la gouvernance et la co-construction du projet,
- Faisabilité, pérennité et solidité financière.

Une attention sera portée au respect des principes d'égalités des chances, de non-discrimination, d'égalité femme-homme et à la prise en compte des langues bretonnes.

3.3. Modalités d'élaboration du dossier de candidature

Les porteuses et porteurs de projets pouvant répondre à cet appel à manifestation d'intérêt sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et les associations ayant pour objet principal la protection du patrimoine naturel.

Les porteur-euse-s de projets doivent avoir un solide projet de protection d'un espace naturel et considérer que l'outil RNR est le mieux adapté à ce projet.

- ⇒ Dans un souci d'analyse et d'expertise facilitées, le dossier de candidature **doit obligatoirement suivre l'architecture de l'annexe (ordre des thèmes, sous-thèmes et critères) et renseigner tous les critères pour lesquels la connaissance est disponible.** Cette annexe, ainsi que toute les références bibliographiques associées, sont fournies à la fois pour :
- Donner un cadre et un langage commun à tou-te-s les porteur-euse-s de projets,
 - Servir de guide et faciliter leurs recherches,
 - Être transparent-e sur les critères d'analyses des dossiers de candidatures.

Le dossier de candidature doit comporter environ **50 pages maximum** hors annexes.

Pourront être fournis en annexe les documents les plus pertinents dans le cadre de l'élaboration du projet permettant de consolider la réponse aux critères.

Une attention particulière sera portée à la qualité du rapport de candidature : présentation, analyse et argumentation.

Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail au service du patrimoine naturel et biodiversité (SPANAB) du Conseil régional de Bretagne : patrimoine.naturel@bretagne.bzh un accusé-réception du dossier de candidature daté sera remis.

L'utilisation de plateformes d'échanges libres est possible en cas de pièces attachées trop volumineuses.

La date limite de candidature est fixée au 15 février 2027 à 18 heures.

3.4. Etapes pour la sélection et l'accompagnement

Les candidatures reçues seront analysées par le Service Patrimoine Naturel et Biodiversité de la Région Bretagne. Elles seront également soumises à l'examen du CSRPN. La sélection des sites engageant une procédure de classement en RNR sera votée par le Conseil régional.

Les projets, finalement retenus par le Conseil régional feront l'objet d'un accompagnement progressif vers la procédure de classement en RNR. Cette procédure peut prendre plusieurs années selon l'envergure du projet, les procédures administratives et la mobilisation des moyens nécessaires. Il est important de noter qu'une sélection de projet n'engage pas automatiquement l'octroi d'une subvention au titre de l'intervention financière du Conseil régional en faveur des Réserves naturelles régionales.

Pour plus d'informations sur la procédure de classement d'un site en RNR, il est conseillé de se reporter au Cadre technique et financier des Réserves naturelles régionales en Bretagne ¹⁸ téléchargeable sur le site bretagne.bzh.

Contacts :

Rosine BINARD

Chargée de mission des Réserves naturelles régionales et des aires protégées

T I PGZ 02 22 93 98 82

rosine.binard@bretagne.bzh

David GOBIN

Chargé de mission des Réserves naturelles régionales et des aires protégées

T I PGZ 02 99 27 14 65

david.gobin@bretagne.bzh

Région Bretagne | Rannvro Breizh | Rejion Bertègn

Service patrimoine naturel et biodiversité I Servij ar glad naturel hag ar vevliesseurte

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité I Renerezh an hin, an endro, an dour hag ar vevliesseurte

283 avenue du général Patton - CS 21101 I 283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101

35711 Rennes Cedex 7 I 35711 Roazhon Cedex 7

Site internet : Bretagne.bzh

¹⁸ Cadre technique et financier des Réserves naturelles régionales en Bretagne - Principes et modalités d'accompagnement et de développement des Réserves naturelles régionales (Délibération de la commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2026)

Bibliographie

Rapports :

1. AFB (2019). Biodiversité - changer ! agir ! Les conclusions de la première évaluation intergouvernementale (IPBES). 12 pages.
2. Comité technique constitué de Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB), Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR) et Bretagne Vivante, (2019). Plan Régional d'Actions Eduquer à et dans la nature. 131 pages.
3. Gilg, O., Roche, A., Figuet, S., Robert, S., Barnier, F., Witte, I., Poncet, L. & Touroult, J. coord. (2019). Le patrimoine naturel en France et dans les réserves naturelles : état des lieux. RNF-UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), Dijon, 44 pages.
4. Gouvernement français, *Stratégie nationale biodiversité 2030 : Vivre en harmonie avec la nature*, 2023,
5. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2002). Les changements climatiques et la biodiversité : document technique V du GIEC. ISBN: 92-9169-104-7.
6. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat (2019). Global assessment report on biodiversity and ecosystem services, Bonn, Germany.
7. Millenium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis,. Island Press, Washington, DC. 155 pages.
8. Ministère de la Transition écologique. *Stratégie nationale pour les aires protégées 2030*. 2021.
9. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. *Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030*. 2024.
10. Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB). *Chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne*, 2019, p.10.
11. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019). Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Septième session Paris, 29 avril – 4 mai 2019 – (2019). 53 pages.
12. Réserves Naturelles de France, *Valeurs ajoutées des réserves naturelles de Nouvelle-Aquitaine*, novembre 2025, 16 p.

Conventions :

1. Convention sur la diversité biologique. Créée par les Nations Unis. (1992).
2. Convention de Ramsar sur les zones humides. Les critères des Sites Ramsar : Les neuf critères d'identification des zones humides d'importance internationale (1971).

Articles scientifiques :

1. Dudley, N. ; Timmins, H.L. ; Stolton, S. ; Watson, J.E.M. (2024) Effectively Incorporating Small Reserves into National Systems of Protected and Conserved Areas. *Diversity*, 216 <https://doi.org/10.3390/d16040216>
2. Gordon, J.E. (2019). Geoconservation principles and protected area management. *Int. J. Geoheritage Park*. 7, 199-210.
3. Gray, M. (2019). Geodiversity, geoheritage and geoconservation for society. *Int. J. Geoheritage Park*. 7, 226–236.
4. Guetté, A. ; Carruthers-Jones, J. ; Godet, L. et Robin, M. (2018). M., « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeog : European Journal of Geography. Environnement, Nature, Paysage*. 26 pages
5. Volenec, Z. M. & Dobson, A. P. (2020). Conservation value of small reserves. *Conserv. Biol.* **34**, 66–79.
6. Wilson, J.W & Primack, R.B. (2019). Conservation biology in sub-Saharan Africa. *Cambridge, UK: Open Book Publishers*, 2019, <https://doi.org/10.11647/OBP.0177>

Thèse :

- Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves

naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages.

Livre :

- Beuret, J-E. et Cadoret, A. (2024). Les aires marines protégées, vaines promesses et vrais enjeux : acceptations, conflits, ruptures. Presses universitaires de Rennes, 382 pages

Annexe : guide de candidature

Liste détaillée des critères pour le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

« Création de nouvelles Réserves naturelles régionales en Bretagne – 2026 »

Organisation de la liste :

Chacun des 4 grands principes est décliné en thèmes puis en sous-thèmes qui déterminent les critères. Les sources et précisions sont données lorsque cela semblait utile ou nécessaire à la compréhension des attendus et pour faciliter les recherches des porteurs et porteuses de projet.

Principe -> thèmes -> sous-thèmes -> critères

D'autres critères non techniques et donc non listés ici pourront être appréciés également et de façon complémentaire comme la qualité de la gouvernance et la co-construction du projet, sa faisabilité, sa pérennité et sa solidité financière. Une attention sera portée au respect des principes d'égalités des chances, de non-discrimination et d'égalité femme-homme.

La légende utilisée est la suivante :

Sous-thème liés à la situation actuelle

Sous-thème d'intention ou d'anticipation (italiques)

Dans les tableaux suivants, les liens identifiés par un astérisque * renvoient au site de l'INPN actuellement en refonte. Ils sont susceptibles d'être modifiés.

Informations générales sur le projet à renseigner en préalable :

- Localisation (situation d'inter-régionalité, département, intercommunalité, commune),
 - Superficie proposée,
 - Historique et fondement de la candidature,
 - Porteur ou porteuse de projet, personnel dédié à la candidature (phase projet),
 - Financement dédié à la candidature (phase projet).
-

PRINCIPE I

CONNAISSANCE & PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

I. THEME 1 : ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITE ET DE LA GEODIVERSITE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Niveau de connaissance actuel de la biodiversité	Réalisation d'inventaires et résultats (diversité : échelle spécifique ou autre taxon selon les groupes)	
		Inscription dans une zone à enjeu de conservation identifiée dans le cadre du diagnostic écologique de l'OEB (SNAP - PAT1)	Cartes de densité communale d'espèces à enjeux régionaux de conservation : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/especes-enjeux-regionaux-communes-bretagne Cartes et niveaux de complétude des inventaires naturalistes communaux : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/complétude-inventaires-naturalistes-communaux-bretagne Portraits communaux du patrimoine naturel, une synthèse territorialisée du patrimoine naturel en Bretagne : https://bretagne-environnement.fr/thematique/patrimoine-naturel/article/portraits-territorialises-patrimoine-naturel-bretagne
		Connaissance de l'abondance pour certaines espèces bien connues, présence de populations importantes d'un taxon particulier, étude particulière sur des paramètres démographiques	Exemple : le succès reproducteur
		Existence d'un pourcentage significatif d'individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau	Critère 6 des Sites Ramsar
		Réalisation d'inventaires et de cartographie des habitats ; sinon, indications par rapport à la cartographie des grands types de végétation	Géobretagne : https://geobretagne.fr/geonet-work/srv/fre/catalog.search#/meta-data/3f59a009-1901-44d2-ae96-0aa0820fa270 CBNB¹⁹ : Cartographie des habitats : http://www.cbnbrest.fr/geonet-work/srv/fre/catalog.search#/meta-data/ecb507cf-d529-42b2-8f3d-f6b2002f15d2

¹⁹ Conservatoire botanique national de Brest

			Cartographie des grands types de végétations : https://www.cbnbrest.fr/observatoire-milieux/cartes-de-repartition/cgtv/carte-des-grands-types-de-vegetation-de-bretagne
2	Niveau de connaissance actuel de la géodiversité	Réalisation d'inventaires	
3	Méthodes et protocoles utilisés	Utilisation de méthodes et protocoles standardisés, type de bancarisation des données et transmission de ces données	
4	<i>Actualisation des inventaires et les pistes d'amélioration</i>	<i>Réalisation d'inventaires à venir</i> <i>Dates ou périodes prévues</i> <i>Taxons et habitats visés</i>	
		<i>Méthodes et protocoles pressentis</i>	

II. THEME 2 : CONSERVATION

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Espèces d'intérêt et états de conservation à différentes échelles	Inscription sur la liste rouge UICN mondiale des espèces menacées	UICN ²⁰ : https://www.iucnredlist.org/ INPN* : https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/W
		Inscription sur la liste rouge UICN européenne des espèces menacées	UICN : https://www.iucnredlist.org/fr/regions/european-red-list INPN* : https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/EU
		Inscription sur liste rouge de France métropolitaine et liste rouge régionale	UICN France : https://uicn.fr/especes/liste-rouge-france/ INPN* : https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/listes-rouges-especes
		Inscription sur la liste de Responsabilité biologique régionale et départementale si elle existe	OEB : https://bretagne-environnement.fr/evaluation-responsabilite-biologique-regionale-bretagne-especes-datavisualisation
		Inscription sur la liste d'espèces indicatrices en Bretagne	OEB : https://bretagne-environnement.fr/thematique/patrimoine-naturel/article/les-especes-de-faune-et-flore-indicatrices-en-bretagne
		Inscription sur la liste d'espèces sensibles à la fragmentation en Bretagne	OEB : https://bretagne-environnement.fr/thematique/patrimoine-naturel/article/les-especes-de-faune-et-flore-indicatrices-en-bretagne
		Inscription sur la liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF ²¹ en Bretagne	OEB : Les espèces et les habitats déterminants pour les znieff en Bretagne
		Présence de 20 000 oiseaux d'eau	Critère 5 des Sites Ramsar
2		Liste rouge UICN des écosystèmes	UICN : https://uicn.fr/lre-france/

²⁰ Union internationale pour la conservation de la nature

²¹ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

	Habitats d'intérêt et états de conservation à différentes échelles	Liste rouge UICN des habitats	European Red List of Habitats. Part 2 : Terrestrial and freshwater habitats https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/22542b64-c501-11e7-9b01-01aa75ed71a1/language-en
		Annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore	Droit de l'Union européenne
		Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce en Bretagne	Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation (Hardegen, 2015)
3	Notion de naturalité	Intégrité biophysique	Guetté A. <i>et al.</i> , 2018 La naturalité des territoires en Bretagne (OEB) : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/naturalite-territoires-bretagne
		Spontanéité	
		Continuités spatio-temporelles (si très grand territoire)	
4	Objets géologiques remarquables (OGR)	Inscription sur la liste des sites géologiques de Bretagne	INPG ²² Bretagne* : https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/inpg L'arrêté-liste pour chaque département est consultable sur : https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-arretes-departementaux-listant-les-sites-d-r1379.html
		Inscription dans l'inventaire du patrimoine géologique de Bretagne	IRPG ²³ : https://bretagne-environnement.fr/donnees-patrimoine-geologique-bretagne http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-regional-du-patrimoine-geologique-a3327.html
5	Sites archéologiques	Présence de sites archéologiques	INRAP ²⁴ : https://www.inrap.fr/chroniques-de-site/recherche?f%5Bo%5D=field_region%3A15 ; https://www.inrap.fr/regions/bretagne Atlas des patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

III. THEME 3 : REGLEMENTATION & STATUTS DE PROTECTION

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Espèces protégées	Présence d'espèce visée par un ou plusieurs arrêté(s) ministériel ou préfectoral de protection	Application du Code de l'environnement https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/especesprot
		Présence d'espèce visée par une ou plusieurs Directives européennes	Application de Directives issues du droit de l'Union européenne
2	Habitats protégés	Inscription sur la liste des habitats Natura 2000	Directive Habitats (droit de l'Union européenne)

²² Inventaire national du patrimoine géologique

²³ Inventaire régional du patrimoine géologique

²⁴ Institut national de recherches archéologiques préventives

			INPN* : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeHabitats
3	Sites d'intérêt géologique protégés	Inclusion du site dans la stratégie des arrêtés-listes départementaux	http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-protection-du-patrimoine-geologique-a3328.html http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-les-arretes-departementaux-r1379.html
4	Réglementation sur le site	Existence de mesures réglementaires	
		Existence d'une signalisation portant sur des interdictions et/ou restrictions	
		Présence de personnel dédié au respect de la réglementation et à la surveillance	

IV. THEME 4 : OBSERVATOIRE & LABORATOIRE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Observatoire local de la biodiversité et de la conservation/gestion	Liste des habitats et des taxons étudiés (<i>cf.I Etat des lieux</i>)	
		Actions menées et/ou outils utilisés	Exemple : observatoire des changements de la RNR des étangs du Loc'h
2	Prise en compte du dérèglement climatique	Expertises et recherches visant à comprendre les effets du changement climatique	Life Natur'Adapt : https://naturadapt.com/ Breizh Natur'Adapt : https://naturadapt.com/groups/communaute/articles/lancement-du-projet-breizh-natur---adapt---adaptonaire Mon territoire sous +4°C (OEB) : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/mon-territoire-sous-4-degrees-adaptation-climat-bretagne
		Contributions et premières mises en œuvre à l'échelle du territoire d'inscription	
3	Développement des connaissances naturalistes et scientifiques toutes disciplines incluses	Amélioration des listes des habitats et des taxons visés (<i>cf.I Etat des lieux</i>)	
		Expérimentation de nouvelles techniques de gestion	
		Evaluation de la diversité génétique des populations d'une même espèce (génétique de la conservation)	Maizeret C. & Olivier L., 1996
4	Développement de partenariats	Construction de partenariats scientifiques (laboratoires universitaires, CNRS ²⁵ , INRAE ²⁶ ...)	
		Identification d'enjeux de recherches prioritaires	

²⁵ Centre national de la recherche scientifique

²⁶ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

V. THEME 5 : FONCTIONNALITES

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Superficie adaptée aux enjeux de conservation– Inscription dans le réseau écologique	Superficie d'un seul tenant ou éclatée (fragmentation)	
		Identification d'un périmètre fonctionnel au titre des besoins biologiques des espèces présentes (échelle ci-contre)	Echelle : Identification de l'habitat, du domaine vital, du territoire, de gîtes d'une espèce sur le périmètre ainsi qu'à ses limites
		Les limites géographiques et physiques aboutissent à un espace dont les dimensions contribuent à garantir la préservation de la biodiversité (diversité génétique, viabilité des populations animales et végétales, fonctionnement des écosystèmes, interrelations écologiques, etc.)	
		Elles couvrent une entité écologique fonctionnelle, reliée avec le reste de la trame écologique et prennent en compte la dimension temporelle des processus écologiques.	
		Taille et suffisance de la superficie présentée en matière de protection d'un complexe fonctionnel de milieux naturels et d'habitats	
2	Identification des fonctions écologiques	Présence de zone-cœur et de zones tampons ainsi que leurs superficies et leurs caractéristiques	
		Diversité des habitats comparée à une situation optimale/surface optimale de préservation par type d'habitat	Daniel G., 2006 Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Identification de zones refuges pour les espèces	Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Etude des relations espèces-habitats (notamment aire de répartition) Etude des relations inter- et intraspécifiques	
		Proportion importante de taxons indigènes et/ou de populations représentatives de leur habitat (si paraît à l'annexe I de la Directive Habitats)	
		Présence d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique en Bretagne	

		Identification des cycles de vie (ou parties de cycle) se déroulant sur le site-candidat	
		Existence de continuités écologiques fonctionnelles au sens du SRCE ²⁷ et/ou existence de continuité écologique au sens de la DCE ²⁸ .	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages Au sens du SRCE intégré au SRADDET²⁹ : Existence de réservoirs de biodiversité³⁰ et existence de corridors écologiques³¹. Les continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorable à leur déplacement et lorsqu'elles sont peu fragmentées. Au sens de la DCE transposée dans le Code de l'environnement : libre circulation des espèces vivant dans le milieu aquatique et le bon déroulement du transport sédimentaire.

VI. THEME 6 : ATTEINTES & MENACES

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Dégradations effectives et actuelles	Identification de dégradations et pollutions : bio-géo-physico-écologique, liées aux usages	Exemples : pollution en nitrates, utilisation de pesticides, extraction/prélèvements de minéraux et de fossiles, dégradation de la qualité de l'air
		Contribution du classement RNR à la diminution, voire la suppression des dégradations	
2	Dysfonctionnements écologiques	Identification des pressions abiotiques actuelles	Exemple : eutrophisation
		Identification et impact des espèces exotiques	
3	Menaces	Identification des menaces : bio-géo-physico-écologiques, foncières, liées aux usages et/ou aux autorisation/déclaration d'urbanisme	

²⁷ Schéma régional de cohérence écologique

²⁸ Directive -cadre sur l'eau : Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000

²⁹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

³⁰ « Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » Source : Rapport 1 du SRCE de Bretagne (version du 9 juillet 2015) : Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux

³¹ « Connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. » Source : *ibidem*

		Evaluation de l'importance de ces menaces	Modèle de tableau disponible dans la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010
		Contribution du classement RNR à la diminution voire suppression des menaces	

VII. THEME 7 : GESTION CONSERVATOIRE PERENNE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Priorités de gestion	Identification des mesures de gestion et de leurs priorités	
		Existence d'une stratégie de gestion et d'un document de référence (et échelle) et identification des trajectoires (évolution des habitats) potentielles et désirées	Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Place de la non-intervention humaine et existence de la libre évolution des espèces et des milieux	
		Positionnement du-de la gestionnaire sur la chasse et la pêche	
2	Actions/mesures prises	Actions mise en œuvre pour le maintien de l'état des milieux et des populations	
		Si existence d'un document de gestion : précisions en termes de calendrier, moyens, compétences et méthode d'élaboration du document de gestion	
3	Identification des potentialités de restauration	Existence de potentialités de restauration (milieux, habitats, fonctionnalités)	
		Capacité de reconstitution de taille des populations satisfaisantes (notamment pour les espèces à faible effectif)	
4	Valorisation d'une gestion qualitative	Inscription sur la Liste verte UICN de France	UICN : Liste des sites classés sur : https://uicn.fr/aires-protegees/la-liste-verte-des-aires-protegees-et-conservees/
5	Actions/mesures prévues	Actions de gestion déjà planifiées et budgétisées	
		Dispositif d'évaluation du plan de gestion ou des mesures de gestion	

PRINCIPE II

RESEAU(X) D'ESPACES PROTEGES

I. THEME 1 : CONTRIBUTION AUX STRATEGIES RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Inscription dans la SNAP et autres stratégies relatives au patrimoine naturel	Participation à l'objectif des 10% du territoire mis sous protection forte (SNAP) et déjà inscrit dans les PAT 1 ou 2	SNAP 2020-2030 et PAT 1 et 2
		Adéquation entre l'outil de classement RNR et les enjeux locaux identifiés	Quelle est la plus-value de l'outil RNR sur le site-candidat par rapport aux autres outils ?
		Couverture en zone de protection forte et aire protégée du site proposé	
		Articulation du projet avec les PNA ³² relatifs à la biodiversité	Liens avec des espèces ou habitats de PNA en faveur d'espèces menacées https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees Lien avec le 4 ^e PNA en faveur de zones humides (2022-2026) https://www.zones-humides.org/4eme-plan-national
		Participation active du-de la gestionnaire à la préservation voire à la restauration des continuités écologiques et articulation avec la Trame verte et bleue	https://biodiversite.bzh/nouvelle/projets-biodiversite-bretagne-cartographie/
		Lutte contre l'étalement urbain	
2	Inscription dans le SRCE-SRADDET – Trame Verte et Bleue et Trame Noire	Intégration du projet dans les enjeux du SRADDET	SRCE SchemaRégionalCoherenceEcologique Presentation.pdf bilan srce bretagne vf-20200505.pdf et Trame noire en Bretagne - Atlas cartographiques – Open data Région Bretagne
		Participation à la réalisation du diagnostic sur les continuités écologiques du territoire	Exemples : étude du fonctionnement des écosystèmes, inventaires faune et flore, étude de la fragmentation d'un territoire, suivi des collisions faune-route, cartographie des habitats naturels...

³² Plans nationaux d'actions

			SRCE intégré au SRADDET
		Mise en œuvre du plan d'actions stratégique et du dispositif de suivi et d'évaluation	SRCE intégré au SRADDET
		Participation plus spécifique au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques <i>via</i> l'inscription dans la TVB	SRCE intégré au SRADDET
3	Relations avec la stratégie du Conservatoire du littoral	Existence d'une zone d'intervention ou de préemption sur une ou plusieurs parcelles situées sur la zone d'emprise	
		Existence d'une gestion sur une ou plusieurs parcelles situées sur la zone d'emprise	
4	Relations avec la stratégie départementale ENS	Existence d'une préemption sur les parcelles situées sur la zone d'emprise	Schémas départementaux des ENS Côtes d'Armor : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sites-des-espaces-naturels-sensibles-ens-du-conseil-departemental-des-cotes-darmor/# Finistère : https://www.finistere.fr/aides-et-services/environnement/espaces-naturels-departementaux/ Ille-et-Vilaine : https://www.ille-et-vilaine.fr/espacesnaturels Morbihan : https://www.morbihan.fr/les-services/environnement/espaces-naturels-sensibles/les-espaces-naturels/

II. THEME 2 : INTERCONNEXIONS ENTRE LES PROTECTIONS

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Outil de connaissance et de protection des espaces naturels	Existence sur la zone d'emprise du projet d'une ou plusieurs ZNIEFF	
		Existence sur la zone d'emprise d'outils réglementaires nationaux (RNR et RNN, RNCFS, APPB ³³ , APHN ³⁴ , APG ³⁵ , sites inscrits et classés, forêts de protection, RBD ³⁶ , RBI ³⁷)	INPN* : https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/espaces GéoBretagne : https://geobretagne.fr/mapstore/#/
		Existence sur la zone d'emprise d'outil contractuel national (PNR ³⁸), régional ou local (réserves associatives par convention)	

³³ Arrêté préfectoral de protection de biotope

³⁴ Arrêté de protection des habitats naturels

³⁵ Arrêté préfectoral de géotope

³⁶ Réserve biologique dirigée : <https://agriculture.gouv.fr/foret-quest-ce-quune-reserve-biologique>

³⁷ Réserve biologique intégrale : <https://agriculture.gouv.fr/foret-quest-ce-quune-reserve-biologique>

³⁸ Parc naturel régional

		Existence sur la zone d'emprise d'outils fonciers nationaux, régionaux ou locaux : propriété du Conservatoire du littoral, propriété des Départements (ENS), réserves associatives en propriété associative	Carte des ZNIEFF de type I* : https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/znief1.pdf Carte des ZNIEFF de type II* : https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/znief2.pdf Géobretagne : https://geobretagne.fr/mapfis-happ/map/01704e92f28a1a241a962f1862d6bbe3
		Outils communautaires et internationaux : Natura 2000 et réseau Emerald, Ramsar, réserve de biosphère ³⁹	Liste des sites Natura 2000 : https://www.natura2000.fr/carte-natura2000 INPN* : https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/reseau-natura-2000 Réseau Emerald : https://edoc.coe.int/fr/environnement/6835-le-reseau-emeraude-un-outil-pour-la-protection-du-milieu-naturel-de-leurope.html Liste des réserves de Biosphère en France : https://www.mab-france.org/fr/reserves-de-biosphere/
2	Collaboration aux réseaux-métiers de protection et de gestion d'espaces naturels protégés	Recrutement d'agent-e-s formé-e-s	
		Inscription dans le réseau des gestionnaires d'espaces naturels	
		Collaborations avec les différents agents travaillant au sein des espaces naturels protégés du réseau (Conservatoire du littoral, ENS, Contrat Nature, etc.)	
		Cohérence des dispositifs de surveillance, de gestion, d'évaluation et de mise en réseau	
		Coordination de la gestion de plusieurs sites (gouvernance partagée, mesures de gestion communes, évaluation commune, conseil scientifique mutualisé)	
3	<i>Développement de collaborations aux réseaux-métiers de protection et de gestion d'espaces naturels protégés</i>	<i>Intention de prise de contact, d'intégration, de collaborations</i>	

³⁹ <https://en.unesco.org/biosphere>

PRINCIPE III

ANCORAGE TERRITORIAL

I. THEME 1 : FONCIER

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Caractérisation du foncier	Nombre de propriétaires (privés et publics et précisions pour les publics)	
		Répartition de la maîtrise foncière : publique, associative et privée	
		Possibilité de former une unité de gestion à partir de regroupement de propriétés privées	
2	Animation et/ou stratégie foncière et état d'avancement de l'obtention des accords officiels	Engagements avérés des principaux propriétaires publics ou associatifs (accords obtenus)	
		Nombre d'accords écrits obtenus sur la totalité des accords à obtenir	
		Existence de parcelles agricoles sur la zone d'emprise	Parcelles faisant l'objet d'un label (Haute Valeur environnementale, agriculture biologique)
		Cohérence foncière du projet dans le territoire	Prise en compte des éléments du paysage voisins au site (exemple : présence d'axe routier)
		Stratégie d'acquisition foncière par des partenaires publics et associatifs	
3	Projets d'aménagement fonciers en cours d'instruction ou chantier déjà en cours	Intention/Information de projets de grands travaux et d'équipement susceptibles d'être implantés	
		Obtentions des autorisations/déclarations d'urbanisme de projets de grands travaux et d'équipement susceptibles d'être implantés	

II. THEME 2 : INTEGRATION DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Servitudes administratives sur le périmètre envisagé et prise en compte dans les documents d'urbanisme	Existence de servitudes administratives (servitudes d'urbanisme, servitude d'utilité publique)	
		Qualification du zonage dans le PLU-I	
		Qualification du zonage dans le SCoT	
2		Nombre de SAGE impliqués sur la zone d'emprise	

	SAGE ⁴⁰ de référence et préconisations spécifiques au site	Règlementation issue des obligations de conformité ou de compatibilité entre PLU-I et SAGE	
3	ABC-ABI ⁴¹ – projet Trame verte et bleue – Projet biodiversité territorial	Existence ou état d'avancement d'un de ces types de projets sur la zone d'emprise	
		Collaboration entre les porteurs de projets	
		Transcription de la Trame verte et bleue dans le PLU-I	

III. THEME 3 : GOUVERNANCE ET PARTENARIATS LOCAUX

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Portage politique et adhésion des collectivités territoriales et EPCI au projet	Nombre de collectivités / d'EPCI et d'élus·e·s locaux·locales impliqué·e·s	
		Nombre de collectivités / d'EPCI ayant pris une délibération d'appui au projet	
2	Liste des acteur·rice·s associé·e·s et degré d'implication de ceux-ci	Nom et fonction des personnes impliquées (physiques et morales) sur le site et vis-à-vis de la candidature	
		Existence d'association(s) partenaire(s) du projet de classement	Associations naturalistes de participer à la bonne expertise et compréhension des enjeux ou d'éducation populaire susceptibles de participer à la mission de sensibilisation de la future RNR ou
		Identification de soutiens potentiels (nouveaux·elles acteur·rice·s)	
3	Modes de collaboration et concertation mis en place	Existence d'assemblée/de comités/d'association regroupant les acteur·rice·s autour du site naturel	
		Récolte des avis des acteurs·trices impliqué·e·s vis-à-vis de la candidature et de la procédure de classement RNR	
		Modalités des réunions (périodicité, nombre d'acteur·rice·s y participant, qualité des échanges...)	
		Modalités d'information de la population locale	La population locale peut inclure : usager·ères, propriétaires, habitant·e·s... Therville, C., 2013
		Modalités de participation de la population locale	
4	Contrats ou conventions	Existence de MAEC ⁴²	
		Existence de Contrats Natura 2000	
		Existence de bail à clauses environnementales	

⁴⁰ Schéma d'aménagement des eaux

⁴¹ Atlas de la biodiversité communale-intercommunale

⁴² Mesures agro-environnementales et climatiques

		Existence d'ORE ⁴³	
		Existence d'autres types de contrats/conventions pris avec des acteurs locaux	
		Partenariat avec des entreprises	
5	Participation au développement local et mutualisation des biens et services	Participation à l'insertion professionnelle locale	
		Emplois locaux créés	
		Développement d'offres spécifiques pour le bénévolat (dont stages bénévoles) ou services civiques	
		Prestations effectuées par une personne physique ou morale locale	
		Participation à des événements locaux	Exemples : fête de la nature, fête de la science, fête de la mer, journée du patrimoine, journée de la nuit, semaine de développement durable, journée de l'archéologie...
6.	Gouvernance et co-construction du projet	Perspectives de gouvernance (pilotage, instances, partenariats, modes d'implication des citoyens·e·s, etc.)	

IV. THEME 4 : GESTION GLOBALE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Document ou plan de gestion et historique de gestion	Historique des pratiques de gestion	
		Si document ou plan de gestion existant, quels sont les enjeux et objectifs principaux	
2	Réflexion pour la gestion future (faisabilité, pérennité et solidité financière)	Pistes d'objectif et d'actions à intégrer au plan de gestion	RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » https://ancrage.reserves-naturelles.org/assets/documents/Plaquette_Diagnostic_ancrage_territorial.pdf
		Identification de nouveaux enjeux	RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » https://ancrage.reserves-naturelles.org/assets/documents/Plaquette_Diagnostic_ancrage_territorial.pdf Plan d'actions territorial 2022-2024 de la SNAP 2020-2030 https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-actions-territorial-pat-2022-2024-a5641.html
		Organismes gestionnaires potentiels et volontaires	
		Possibilité de cogestion : désignation d'un gestionnaire principal et identification du rôle et de la mission déléguée de chaque cogestionnaire	Therville C., 2013

⁴³ Obligations réelles environnementales

		<i>Prise de décisions des co-gestionnaires au même niveau</i>	
		<i>Participation de la population locale au comité de gestion</i>	<i>La population locale peut inclure : usagères-ers, propriétaires, habitant-e-s...</i> <i>Therville, C., 2013</i>
		<i>Recrutement d'un personnel formé et en nombre suffisant</i>	
		<i>Recrutement ou formation d'agent-e-s commissionné-e-s et assermenté-e-s endossant les missions de police de l'environnement dans un cadre assurant leur sécurité</i>	
		<i>Elaboration d'un budget prévisionnel</i>	
		<i>Obtention de sources de financement</i>	
		<i>Elaboration d'un document de gestion</i>	

V. THEME 5 : ACCEPTATION SOCIALE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Appropriation locale	Reconnaissance du site-candidat comme faisant partie de l'identité locale et attachement de la population	
		Visibilité accrue du site-candidat par les collectivités territoriales	Ainsi que les moyens mis en œuvre pour l'accroître
		Adhésion des riverains-e-s aux contraintes de gestion actuelle et au projet de classement RNR	Therville C., 2013
2	Consultation publique effectuée par le passé	Enquêtes publiques ou Consultations publiques effectuées	
		Réunions d'information publiques effectuées	
3	Divergence/convergence des objectifs de l'ensemble des actrices et acteurs et identification de conflits d'intérêt	Adhésion acteur-ric-e-s à la conservation du site-candidat	
		Identification de conflits d'intérêt vis-à-vis des objectifs de gestion	

VI. THEME 6 : SERVICES ECOSYSTEMIQUES⁴⁴

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Services socio-culturels : esthétisme, social et santé-environnement	Amélioration du cadre de vie attendu par la population locale	Millennium Ecosystem Assessment, 2005

⁴⁴ *Nota bene* : les services de soutien sont nécessaires au développement des trois autres services. Contrairement à ces trois autres, il contribue indirectement et non directement à la société humaine, c'est pourquoi il n'a pas été listé. En outre, l'aspect éducatif issu des services socio-culturels n'a pas été listé car il sera exhaustivement développé dans le quatrième principe.

			Therville C., 2013
		Renforcement des liens sociaux, du respect mutuel et de la solidarité	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Endroit privilégié pour se ressourcer : propice à la sérénité, la réflexion et l'inspiration	Millennium Ecosystem Assessment, 2005 PRA ⁴⁵ Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Amélioration de la santé physique et de la santé mentale : espace propice à l'activité sportive, lutte contre la pollution lumineuse...	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
2	Services d'approvisionnement : ressources naturelles	Prélèvement de ressources naturelles	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
3	Services de régulation : aléas naturels, flux hydrologiques, érosions, pollutions, nuisances, pollinisation, climat, maladies	Régulation des aléas naturels, du flux hydrologique et du climat (inondations, tempêtes par effet de brise-vent...)	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Ralentissement voire arrêt du processus d'érosion	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Diminution des pollutions (air, sur le sol et dans le sol)	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Diminution des nuisances (sonores, lumineuses, ombres portées...)	
		Existence d'un processus de pollinisation important	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Régulation des pathologies (maintien de la biodiversité qui permet de lutter contre l'installation d'une espèce qui créerait un dysfonctionnement dans l'écosystème actuel)	

VII. THEME 7 : ACTIVITES ANTHROPIQUES

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Etat des lieux des activités	Identification des activités de loisirs	Code de l'environnement
		Identification des activités professionnelles	Code de l'environnement
		Identification des pratiques et usages	Code de l'environnement
2	Réflexion sur la compatibilité entre les activités et les enjeux de conservation	<i>Identification d'usages et des pratiques antagonistes vis-à-vis des objectifs de gestion et lancement d'une réflexion sur le sujet</i>	RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » https://ancrage.reserves-naturelles.org/assets/documents/Plaque Diagnostic ancrage territorial.pdf
		<i>Liste des activités pouvant être poursuivies en l'état</i>	
		<i>Liste des activités pouvant faire l'objet de réglementation suite au classement</i>	

⁴⁵ Plan régional d'actions

		Liste des activités pouvant faire l'objet d'une cessation définitive suite au classement	
		Possibilité de faire des ressources prélevées un usage local	

PRINCIPE IV
EDUCATION A LA NATURE & OUVERTURE AU PUBLIC

I. THEME 1 : ACCUEIL, COMMUNICATION, INFORMATION & ACCESSIBILITE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Moyens de communication et d'information sur le site et son fonctionnement	Nature et quantité de supports permettant la transmission d'informations	
		Modalités de réactualisation des informations sur les supports	
		Traduction des outils en langues de Bretagne (partielle ou totale)	
2	Modalités d'ouverture au public	Modalités d'ouverture et zonages associés : - spatialement : ouverture intégrale, partielle ou absence d'ouverture - temporelle : ouverture permanente, temporaire ou absence d'ouverture	
		Analyse de la fréquentation du site	
3	Maison de site et son fonctionnement	Existence d'une structure bâtie dédiée et caractéristiques (capacité d'accueil, acteur·rice·s en assurant la permanence, les horaires d'ouverture)	
		Présence et nature des informations affichées dans la structure dédiée et supports privilégiés pour la transmission de ces informations	
4	Modalités d'accès au site et de stationnement	Présence d'un accès uni- ou multi-modal	
		Existence d'un parking à voitures accessible PMR et/ou à vélos	
		Distance à parcourir à pied du parking au site et présence de balisage	
5	Modalités de cheminement sur le site	Cheminement pédestre et/ou à vélo, existence de sentiers de randonnée et de sentiers d'interprétations	
		Existence d'un accès handicapé	
6	Fréquentation actuelle et connaissance des déplacements du public	Etudes menées pour connaître les habitudes de déplacements du public sur le site	
7	Politique touristique du territoire	Existence d'une politique d'écotourisme sur le territoire et modalités de mise en place	
		Existence de label au titre de la stratégie touristique bretonne	Exemple : site d'exception, Destination touristique

			Stratégie touristique bretonne : https://fr.ca-lameo.com/read/0000013155a7decbee183
8	Réflexion sur un projet d'accueil du public et faisabilités techniques et administratives	Identification du potentiel touristique à la suite du classement RNR, évaluation de la capacité d'accueil du site et des dispositifs d'accueil du public	
		Solutions pour maîtriser le flux touristique	
		Raccordement à l'électricité, l'eau, les égouts Présence de lignes HT/THT	

II. THEME 2 : SENSIBILISATION & OBSERVATOIRE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Croisements des approches et des découvertes	Renforcement de l'éveil sensoriel et de la sensibilité au beau (notion d'esthétisme)	
		Sensibilisation du public aux bienfaits de l'environnement naturel sur la santé humaine	
		Interdisciplinarités pour la transmission de connaissances	
		Existence d'un dispositif d'observatoire permettant un accueil différencié de la population	
2	Mise en œuvre de programmes de sciences participatives et développement d'une communauté d'observateurs-trices	Rôle du dispositif observatoire dans la mobilisation du public	
		Existence de programmes de sciences participatives et leur opérationnalisation	

III. THEME 3 : DEMARCHE PEDAGOGIQUE

N°	Sous-thèmes	Critères associés	Sources et précisions
1	Activités, outils et aménagement pédagogiques reliés au patrimoine naturel	Existence d'activités pédagogiques reliées aux patrimoines naturel et culturel du site	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Existence d'animations permettant l'éveil à la nature des enfants	
		Capacité des activités ou des outils à reconnecter l'humanité et la nature	
		Développement d'activités visant des publics spécifiques : les personnes avec une déficience intellectuelle, une déficience sensorielle, les personnes âgées dans des établissements d'accueil, etc.	
		Existence d'activités et d'outils dématérialisées	

2	Outils pédagogiques à propos des interdictions issues de la réglementation	Si existence de mesures réglementaires, nature des supports de signalisation de celles-ci	
		Existence de notes explicatives permettant au public de comprendre la légitimité des interdictions/obligations	
3	Accueil	Capacité d'accueil de groupes, de public intéressé et de classes scolaires (<i>cf</i> I.2)	
4	Organisation de chantiers nature participatifs	Développement de l'offre de chantiers nature	
5	Partenariats pour la formation initiale et continue	Partenariat avec les formations BTS, CAP, Licence, plus généralement l'Education nationale et le réseau d'établissements publics locaux d'enseignement	
6	Personnel dédié ou collaborations avec les acteur·rice·s de l'éducation à la nature et avec la communauté enseignante	Existence d'un personnel dédié à l'animation	
		Modalité de recrutement (saisonnier, temps partiel, temps plein...)	
		Collaboration avec des universitaires pour la médiation scientifique	
7	<i>Réflexion sur un projet élaboré et interdisciplinaire d'animation sur la nature et la biodiversité / géodiversité</i>	<i>Réflexion sur des activités pédagogiques reliées aux patrimoines naturel et culturel du site</i>	
		<i>Réflexion sur les méthodes de médiation et leur diversification</i>	
		<i>Volonté de créer des activités interdisciplinaires</i>	
		<i>Création d'un calendrier de déploiement des activités pédagogiques</i>	
		<i>Elaboration d'un réel projet d'animations pédagogiques</i>	

Bibliographie

Rapports :

1. Schéma régional de cohérence écologique de Bretagne, rapport 1 – (Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux), 2 (La trame verte et bleue régionale) et 3 (Le plan d'actions stratégique) (2013).
2. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat (2010). Stratégie de création des aires protégées, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. 20 pages.
3. Millenium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis,. Island Press, Washington, DC. 155 pages.
4. HARDEGEN M., 2015 – *Natura 2000 en Bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation*. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 242 p. & annexes

Rapport de Master :

- Daniel, G. (2006). Espaces remarquables de Bretagne : participation à la mise en place des premières réserves naturelles. Master à l'université de Bretagne Occidentale, 61 pages.

Plan régional d'action :

- Comité technique constitué de Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB), Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR) et Bretagne Vivante (2019). PRA Bretagne « Eduquer à et dans la nature », 131 pages.

Convention :

- Convention de Ramsar sur les zones humides. Les critères des Sites Ramsar : Les neuf critères d'identification des zones humides d'importance internationale (1971).

Article scientifique :

- Guetté, A. ; Carruthers-Jones, J. ; Godet, L. & Marc Robin, M. (2018). « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. Cybergeog : European Journal of Geography. Environnement, Nature, Paysage. 26 pages.
- Médail, F. ; Baumel, A. ; Diadema, K. & Migliore, J. (2012). La biodiversité végétale méditerranéenne, organisation et évolution. *Regard 38, Société française d'écologie et d'évolution*.

Thèse :

- Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages (2013).

Livres :

- Maizeret, C. & Olivier, L. (1996). Les objectifs de gestion des espaces protégés : Eléments pour la définition des objectifs. Edition : Atelier Technique des Espaces Naturels, 88 pages.

Sitographie :

1. Ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>
2. Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>
3. Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/>
4. Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/> ; <https://region.bretagne.bzh/>
5. DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>
6. Breizh Cop : <https://www.breizhcop.bzh/>
7. Trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/>
8. Schéma régional de cohérence écologique : [SRCE Schema Régional Cohérence Ecologique Presentation.pdf](#)
9. Observatoire de l'environnement en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/>
10. Inventaire national du patrimoine naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
11. Conservatoire botanique national de Brest : <http://www.cbnbrest.fr/>
12. GéoBretagne : <https://geobretagne.fr/>
13. Département d'Ille-et-Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.fr/>
14. Département du Morbihan : <https://www.morbihan.fr/>
15. Département du Finistère : <https://www.finistere.fr/>
16. Millenium Ecosystem Assessment : <https://www.millenniumassessment.org/en/index.html>
17. Codes (parties législative et réglementaire) : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
18. Données publiques : <https://www.data.gouv.fr/fr/>
19. UNESCO : <https://en.unesco.org/>
20. Natura 2000 : <https://www.natura2000.fr/>
21. Man And Biosphere France : <https://www.mab-france.org/fr/>
22. Ramsar : <https://www.ramsar.org/>
23. Union internationale pour la conservation de la nature : <https://uicn.fr/>
24. Institut national de recherches archéologiques préventives : <https://www.inrap.fr/>